

Ajustement salarial à la suite de la conclusion de la convention collective - enseignants victimes d'un accident de travail

À la suite de la signature de la convention collective le 29 septembre dernier, il a été convenu entre les parties que l'ajustement salarial en lien avec la majoration des taux et de l'échelle de traitement, ainsi que le premier montant forfaitaire en lien avec la rémunération additionnelle seraient versés dans les 60 jours de la signature.

Ainsi, lors de la paie du 25 novembre dernier, le Centre de services scolaire de Laval (le CSSL) a procédé au versement de ces sommes. Par ailleurs, le deuxième montant forfaitaire en lien avec la rémunération additionnelle sera versé lors de la paie du 6 janvier 2022.

Par conséquent, le CSSL nous a confirmé que les enseignants qui ont été en **assignation temporaire** dans le cadre de leur réclamation pour accident du travail pendant une ou des périodes visées par la majoration des taux et de l'échelle de traitement (soit à partir du 141^e jour de travail de l'année scolaire 2019-2020) ont reçu le 25 novembre dernier un versement en lien avec l'ajustement salarial lié au traitement qui leur a été versé pendant leur assignation temporaire.

Pour les enseignants qui ont été en **arrêt de travail** dans le cadre de leur réclamation pour accident du travail pendant une ou des périodes visées par la majoration de taux et de l'échelle de traitement (soit à partir du 141^e jour de travail de l'année scolaire 2019-2020), le CSSL nous a confirmé avoir également procédé à un versement le 25 novembre dernier en lien avec l'ajustement salarial lié au traitement qui leur a été versé pendant leur arrêt de travail.

Finalement, ces enseignants, tant en assignation qu'en arrêt de travail, devaient également recevoir le premier montant forfaitaire en lien avec la rémunération additionnelle.

Nous vous recommandons par conséquent de vérifier votre relevé de paie du 25 novembre dernier afin de vous assurer que vous avez reçu les versements mentionnés ci-dessus.

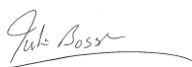
Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca

Meilleures salutations syndicales,



Julie Bossé
Vice-présidente